



# VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

DIRECTION  
DES AFFAIRES  
GÉNÉRALES, DU  
JURIDIQUE & DU  
CONTENTIEUX

SERVICE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DES ACTES ET DU  
PRE-CONTROLE DE  
LEGALITE

EQUIPE ACTES

N/Réf. : SM/SL  
☎ 04.92.90.50.16

[sophie.lubrano@ville-antibes.fr](mailto:sophie.lubrano@ville-antibes.fr)

Affaire suivie par :  
Sophie LUBRANO

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le commissaire-ordonneur

Le Maire de la Ville d'Antibes – Juan-les-Pins

Certifie que l'arrêté portant prorogation de l'arrêté du 5 décembre 2017 relatif à la prescription du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune d'Antibes.

A fait l'objet d'un affichage en Mairie, sur le panneau réservé à cet effet, du 30/09/20 au 30/10/20 sous le numéro 50.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Antibes, le 02/11/2020

Pour le Maire,  
L'attachée territoriale

  
Sandra MIGLIORE

